

Affaires municipales

Gouvernement du Québec

Décret 312-99, 31 mars 1999

Loi sur l'organisation territoriale municipale
(L.R.Q., c. O-9)

CONCERNANT une correction au décret de regroupement constituant la Ville de Coaticook

ATTENDU QUE le décret numéro 1527-98 concernant le regroupement de la Ville de Coaticook, du Canton de Barnston et du Canton de Barford a été adopté le 16 décembre 1998;

ATTENDU QU'une erreur d'écriture apparaît à ce décret;

ATTENDU QUE l'article 214.2 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) permet au gouvernement de corriger cette erreur;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

QUE l'article 8^o du dispositif du décret numéro 1527-98 du 16 décembre 1998, concernant le regroupement de la Ville de Coaticook, du Canton de Barnston et du Canton de Barford, soit modifié par le remplacement, dans la première phrase, du mot «premier» par le mot «troisième».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31787